

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU C.C.A.S

Nombre de membres		
afférents au Conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	17	15

Séance du 08 avril 2021

Date de convocation

01/04/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le huit avril à 18 h 00 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Présidente.

Présents : Mme Nadège NAZE, Mme Joan RICHARDSON, M. Eric PEANNE, Mme Christine RINALDI, Mme Audrey LOPEZ, , Mme VELFERT Bernadette, Mme Annick DIMANCHE, Mme DER AGOBIAN Flore, , M. ETIENNE Thierry, M. LUCAS Pierre, Mme LETIN Carole, Mme Lydia HOURLIER, M. Fabrice LOISEAU

Absents excusés :, Mme LEONARD Carole, Mme Marie-Claude FERRET (pouvoir à Mme VELVERT), Mme MOURGUES Josselyne, M. Claude GREMILLET (pouvoir à Mme DIMANCHE)

Objet de la délibération
N° 2021-04-14

Vote du budget primitif 2021

Délibération rendue exécutoire
par publication le : 27/04/21

Préfecture de l'Yonne-service du courrier

16 AVR. 2021

ARRIVÉE

DELIBERATION N° 2021-04-14 : Vote du budget primitif 2021

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Villeneuve sur Yonne, réuni sous la présidence de Madame Nadège NAZE,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2007,

VU l'article L.2312-1 du CGCT prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

VU la délibération n° 2021/0309 du 24 mars 2021 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

VU le projet de budget primitif pour l'exercice 2021,

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil D'Administration, par 15 voix pour :

- **ADOPTE** dans son ensemble le budget primitif 2021 ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	Propositions
011	Charges à caractère général	12 938,00 €
012	Charges de personnel	45 120,00 €
65	Autres charges de gestion courante	21 400,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		80 258,00 €

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	Propositions
70	Produits des services et du domaine	4 006,25 €
74	Dotations, subventions et participations	50 800,00 €
77	Produits exceptionnels	150,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 937,85 €
002	Résultat antérieur reporté	9 363,90 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		80 258,00 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :


Chapitre	Intitulé	Propositions
21	Immobilisations corporelles	150,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 937,85 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		16 087,85 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	Propositions
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	48 157,64 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		48 457,64 €

Ce budget est équilibré à la somme de 80 258 € en section de fonctionnement mais il présente un suréquilibre de 32 269,79 € en section d'investissement en raison de la reprise d'un excédent d'investissement suite à la clôture, en 2018, de deux budgets annexes : Résidence personnes âgées (RPA) et Aides aux familles (AAF).

Pour extrait conforme,
Pour la Présidente empêchée,


Le Vice-Président
Fabrice LOISEAU